

Communiqué de presse

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales sous le signe de l'aide sociale et de l'accompagnement de proches aidants

Delémont, les 17 et 18 mai 2018 – À Delémont (JU), lors de leur Assemblée annuelle, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont échangé leurs points de vue et leurs positions sur les détectives sociaux, sur la mise en œuvre des normes révisées de l'aide sociale et sur l'assistance à domicile aux personnes âgées et en situation d'handicap par des proches aidants. En outre, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a affirmé vouloir développer, dans les années à venir et de concert avec la Confédération, la politique en faveur des personnes handicapées. Elle a également noté avec satisfaction que les négociations sur la Convention relative aux indigents dénoncée entre la Suisse et la France aboutissent au remboursement de la quasi-totalité de leurs créances.

Dans le cadre de leur Assemblée annuelle, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont discuté la mise en œuvre des normes d'aide sociale révisées (normes CSIAS), qu'ils avaient adoptées deux ans auparavant. Dans ce contexte, le conseiller d'État Mario Fehr (ZH) leur a fait état de la loi sociale zurichoise qui définit les montants de la CSIAS et qui se trouve actuellement en consultation. En incluant Zurich, les normes CSIAS sont actuellement appliquées (dans le forfait pour l'entretien) dans 23 cantons, ce qui signifie que l'objectif de l'harmonisation de l'aide sociale en Suisse est atteint pour le moment. Des montants différents de l'aide sociale peuvent avoir pour effet que les bénéficiaires de l'aide sociale déménagent dans un autre canton, ce qui est contraire à la solidarité intercantonale. La CDAS fera tout ce qui est en son pouvoir pour encourager et maintenir l'application à l'échelle suisse des normes CSIAS et recommande à ses membres de se tenir aux montants définis.

En vue d'un éventuel référendum, la CDAS a poursuivi l'échange de vues sur l'introduction de détectives sociaux. Lors de la session de printemps, les Chambres fédérales avaient adopté un article sur l'observation qui autorise les assurances sociales à faire surveiller les assurés soupçonnés d'abus par des détectives privés. Les enregistrements visuels et sonores sont autorisés, ainsi que le recours à des instruments techniques de localisation (p. ex. des appareils GPS). Les membres de la CDAS sont plutôt sceptiques à l'égard d'un projet de loi autorisant le recours aux appareils GPS et aux enregistrements sonores.

Convention relative à l'assistance aux indigents avec la France : des négociations au résultat satisfaisant

Fin novembre 2016, la France avait dénoncé la Convention entre la Suisse et la France relative à l'assistance aux indigents. Elle régissait le remboursement de prestations d'aide sociale aux ressortissants des deux parties contractantes. Toutefois, ces dernières années, la France n'a plus effectué de versements, accumulant ainsi des dettes vis-à-vis de la Suisse, respectivement des cantons. Une délégation suisse, composée entre autres du conseiller d'État et membre de la CDAS Mauro Poggia (représentant les cantons), a mené différentes négociations avec les partenaires responsables du Ministère français de l'Intérieur. L'Assemblée plénière de la CDAS a pris avec

satisfaction connaissance du résultat des négociations, selon lequel la Confédération et les cantons se verront rembourser par la France leurs créances, qui s'élèvent à 41,5 millions de francs suisses au total, en 2019.

Mesures à prendre concernant l'accompagnement de personnes tributaires d'une aide, vivant à domicile

L'Assemblée annuelle de la CDAS a eu lieu les 17 et 18 mai 2018 sur invitation du canton du Jura à Delémont et s'est concentrée sur l'aide et l'assistance à domicile de personnes âgées et en situation de handicap prises en charge par leurs proches. « Compte tenu de l'évolution démographique et sociale, le sujet devient de plus en plus brûlant : le nombre de personnes âgées augmente et grand nombre de personnes dans le besoin souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible au lieu de devoir entrer dans un home » a expliqué Martin Klöti, président de la CDAS. Tant la Confédération que de nombreux cantons et communes ont lancé des projets visant à faciliter les soins et l'assistance à domicile et à soulager les proches aidants.

La CDAS recommande à tous les cantons de soutenir la Journée des proches aidants du 30 octobre, d'initier des manifestations ou d'y participer.

Depuis quelque temps déjà, la CDAS s'engage pour que les personnes en situation de handicap aient le choix entre l'accompagnement dans un home ou à domicile. Maintenant, elle veut faire un pas de plus : elle a décidé de chercher des solutions en coopération avec d'autres acteurs pour encourager la « vie autonome à domicile ». C'est un des sujets prioritaires dans la poursuite du développement de la politique en faveur des personnes en situation de handicap que la CDAS abordera prochainement avec la Confédération. Il est en outre nécessaire de développer plus avant le thème du logement encadré, en vue d'une prochaine réforme des prestations complémentaires. Enfin la CDAS souhaite encourager l'échange entre les cantons dans le domaine des exemples de bonnes pratiques.

Renseignements complémentaires

Martin Klöti, conseiller d'État
Président de la CDAS
tél. 058 229 33 08 mob. 079 263 11 00
e-mail : martin.kloeti@sg.ch

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS
tél. 031 320 29 95 mob. 076 336 47 98
e-mail : gaby.szollosy@sodk.ch